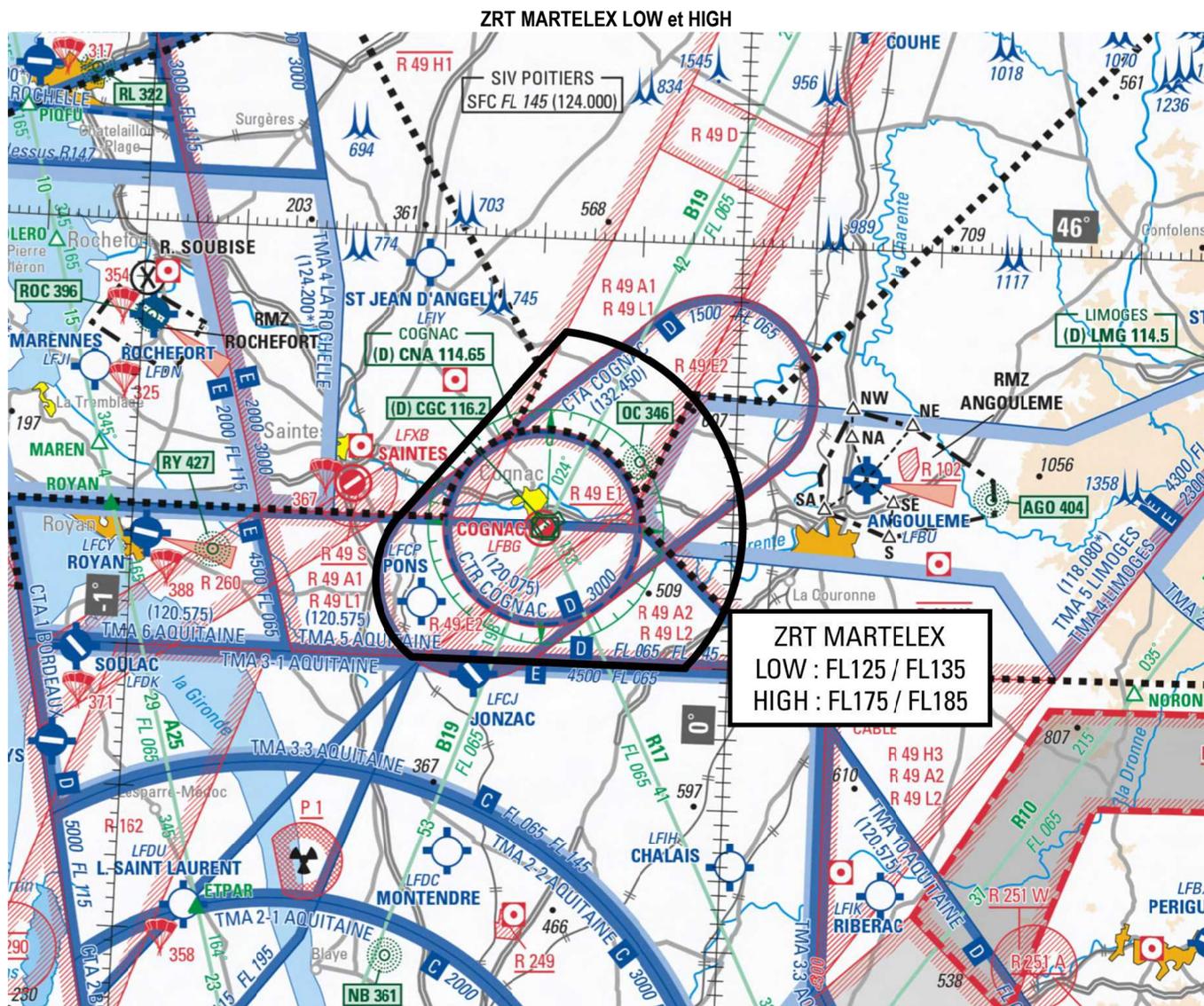


Objet : Création de 2 zones réglementées temporaires (ZRT) dans la région de Cognac pour des évolutions d'aéronefs d'état sans équipage à bord dans le cadre de l'exercice ISR CONNECT

En vigueur : Du lundi 20 juin 2022 au vendredi 01 juillet 2022

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB - AD : Cognac Châteaubernard LFBG



ACTIVITE

Vol d'aéronef d'État télépilote non habité

DATES ET HEURES D'ACTIVITE

ZRT MARTELEX LOW / HIGH activables par NOTAM à J-2 :

Du lundi 07H00 au vendredi 10H00

Un seul créneau de jour d'une durée maximale de 06h00, aucune limitation de nuit.

Les ZRT MARTELEX LOW et HIGH activables simultanément

ORGANISME GESTIONNAIRE

Cognac Approche

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

Cognac APP : 132.450/387.300 MHz
 Aquitaine APP : 129.875 MHz
 Aquitaine INFO : 120.575 MHz
 Limoges INFO : 124.050 MHz
 La Rochelle INFO : 124.200 MHz
 Poitiers INFO : 124.000 MHz
 Bordeaux Contrôle : fréquence de contrôle
 MARINA (CDC de Mont de Marsan) : 143.550 MHz / 317.500 MHz

STATUT

ZRT MARTELEX LOW / HIGH :

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui coexistent avec les portions espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent, et se substituent aux portions de zones réglementées avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION

ZRT MARTELEX LOW / HIGH :

CAG / CAM : contournement obligatoire sauf pour :

- Les aéronefs participant à l'exercice,
- Les aéronefs ayant reçu une autorisation du gestionnaire.
- Les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions après notification auprès de l'organisme gestionnaire

SERVICES RENDUS

ZRT MARTELEX LOW / HIGH :

CAM : Les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZRT par l'organisme gestionnaire.

CAG : Dans les parties des ZRT coexistant avec les espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZRT MARTELEX**Limites latérales :**

45°40'00.00" N,00°33'20.00" W

45°53'26.00" N,00°17'32.00" W

arc horaire de 14.00nm de rayon centré sur 45°39'29.00" N,00°19'00.00" W

45°30'00.00" N,00°04'13.00" W

45°30'01.00" N,00°31'33.00" W

arc horaire de 7.00nm de rayon centré sur 45°35'37.00" N,00°25'34.00" W

45°40'00.00" N,00°33'20.00" W

Limites verticales :

LOW : FL125 / FL135

HIGH : FL175 / FL185

ORGANISMES A CONTACTER

Avant l'exercice :**Bureau activité escadre**

PNIA : 865 709 6102

Opérations du 01.033 Belfort

PNIA : 865 709 7066

PTT : 05 79 20 06 66

Opérations du 02.033 Savoie

PNIA : 865 709 7502

TEL : 05 79 20 03 00 / n° de poste 27 502

Pendant l'exercice :**Approche de Cognac (Chef de Quart) :**

Tél : 05.45.32.73.06 (Secours : 05.45.82.82.59)